

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LOGNES  
DU 17 OCTOBRE 2023**

**30/2023**

<b>DATE DE CONVOCATION</b>  09 OCTOBRE 2023	L'an deux-mille-vingt-trois, le dix-sept octobre à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lognes, légalement convoqué le neuf octobre 2023, s'est réuni sous la présidence de Madame Chantal ZAHLAOUI, Vice - Présidente du C.C.A.S.	
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	<b><u>ETAIENT PRESENTS :</u></b>	
<b>EN EXERCICE</b> <input type="text" value="11"/>	Madame ZAHLAOUI, Madame COMBOUE, Madame GENDRON, Madame LAY, Madame CASALE, Monsieur CANTAYRE, Monsieur BIGER, Madame ESSELIN-LICHTLE, Madame LAVOIX.	
<b>PRESENTS</b> <input type="text" value="9"/>	<b><u>ETAIENT EXCUSES :</u></b> Monsieur DELAUNAY qui a donné pouvoir à Madame ZAHLAOUI, Monsieur DELAMARE.	
<b>VOTANTS</b> <input type="text" value="10"/>	<b><u>AUTRES PARTICIPANTS</u></b> Monsieur MERRAR, Directeur Enfance et Cohésion Sociale, Madame GILARDI, Responsable du C.C.A.S.	

**Objet : Subventions aux associations 2023**

Le Président du C.C.A.S. présente les demandes de subventions aux associations pour l'année 2023.

Annuellement, la somme de 6 800€ est inscrite au Budget Primitif du CCAS afin de soutenir des associations caritatives locales qui oeuvrent dans le secours alimentaire, l'accompagnement des personnes en situation de handicap et l'accompagnement social aux personnes démunies.

**Le Secours Populaire, Le Secours Catholique et Les Restaurants du Cœur** interviennent dans le domaine de la précarité : distribution de denrées alimentaires, don de vêtements, actions en faveur des enfants...

Pour l'exercice 2022/2023, les Restaurants du Cœur de Seine et Marne ont distribué 3 695 000 repas. Le nombre de bénéficiaires inscrits pour la campagne hivernale était de 22 771 et 27 978 pour la campagne estivale.

La délégation de Seine-et-Marne du Secours Catholique et son antenne de Marne-la-Vallée ont accompagné 4480 personnes dont 2216 adultes et 2264 enfants. Un séjour vacances a également été organisé qui a permis le départ de 33 personnes, dont 29 enfants.

Le Secours Populaire propose de l'accueil alimentaire, vestimentaire, de l'accompagnement à la santé, du soutien scolaire... En 2022, le nombre de passage alimentaire a sensiblement diminué (85 familles accueillies en moyenne par distribution, contre 105 en 2021). La demande en terme d'accompagnement à l'apprentissage du français a par contre augmenté de plus de 50%. Lors des permanences accueils et solidarités, l'association a reçu 1059 personnes, dont 149 lognots.

Le PAT 77 assure des missions d'information et d'orientation en faveur des personnes âgées, handicapées et aidants. La structure intervient sur un territoire qui couvre 43 communes. En 2022, le PAT a traité 1 624 demandes, 921 concernant un public séniors, 357 concernant des adultes en situation de handicap et 154 pour des mineurs. Le service réalise de nombreuses visites à domicile dans le cadre de l'évaluation globale. Au-delà de son activité sur site, le PAT 77 réalise des actions collectives régulières : ateliers de gyms pour personnes âgées, conférences « Les clés du bien vieillir », participation à des forums « Journée du handicap » à Chelles.

Ces associations n'ont pas précisé de montant de subvention.

Le Président du C.C.A.S propose de subventionner ces associations.

### Le Conseil d'administration,

**Vu** l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** les champs d'activités à caractère social des associations,

**Considérant** les interventions des associations au profit des lognots,

**Considérant** la demande de subvention de fonctionnement adressée par les associations,

### APRES EN AVOIR DELIBERE,

**Propose** d'octroyer une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

Nom de l'association	Propositions de subventions 2023
Le Secours Populaire Français	1 800€
Le Secours Catholique	1 000€
Les Restaurants du Cœur	2 200€
Association Reliage (Le PAT 77)	1 800€

**A l'unanimité,**

**Autorise les écritures budgétaires nécessaires**

**Dit** que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2023

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Fait à Lognes, le 19 octobre 2023**

Le :

Publié :

Ou notifié le :

**ACTE RENDU EXECUTOIRE  
(Art. L2131.1 du Code Général des Collectivités Territoriales)**



**Chantal ZAHLAOUI**



**Vice - Présidente du C.C.A.S.**